



# AUBIGNOSC



## BULLETIN MUNICIPAL N°82

### DÉCEMBRE 2021



# LE MOT DU MAIRE



Chères Aubignoscaines, chers Aubignoscains

Malheureusement, en ce qui concerne la pandémie de COVID 19, les années se suivent et se ressemblent.

Voilà bientôt deux ans que nous subissons ce satané virus. Si au cours de l'été dernier nous pensions en être venu à bout, force est de constater qu'avec le retour de l'hiver, la cinquième vague déferle sur nous avec une puissance inouïe ; l'arrivée du nouveau variant OMICRON venant encore aggraver une situation déjà très tendue.

Notre département figure parmi les plus touchés avec un taux de positivité de 10,50 % (au 22 décembre) et qui ne cesse d'augmenter.

Le fait que nous soyons également un des départements sinon le département le moins vacciné de France ne doit pas être totalement étranger à cette situation !

Considérant que cette nouvelle vague épidémique pèse fortement sur le fonctionnement des établissements hospitaliers qui sont actuellement en saturation dans le département, je me permets d'insister fortement auprès de celles et de ceux d'entre vous qui ne le seraient pas encore : **FAITES VOUS VACCINER !**

Il en va peut-être de votre vie ou de celle d'êtres qui vous sont chers.

Compte tenu de la situation sanitaire, cette année encore nous n'organiserons pas la cérémonie des vœux et je le regrette profondément.

Je profite donc de la parution de notre bulletin municipal pour vous présenter malgré tout, avec une pensée particulière pour ceux qui sont dans les difficultés, dans la maladie, qui ont perdu un être cher, mes meilleurs vœux pour cette année 2022.

Bonne lecture, prenez soins de vous et de vos proches.

René AVINENS

# LES REALISATIONS 2021 :

## HAMEAU DU FOREST :

## CURAGE DU VALLON DU RIOU ET DES BUSES



AVANT



APRES



## LES TOILETTES PUBLIQUES



ELAGAGE  
DES PLATANES



ET

REPRISE DE LA  
SIGNALISATION DU  
DOS D'ANE

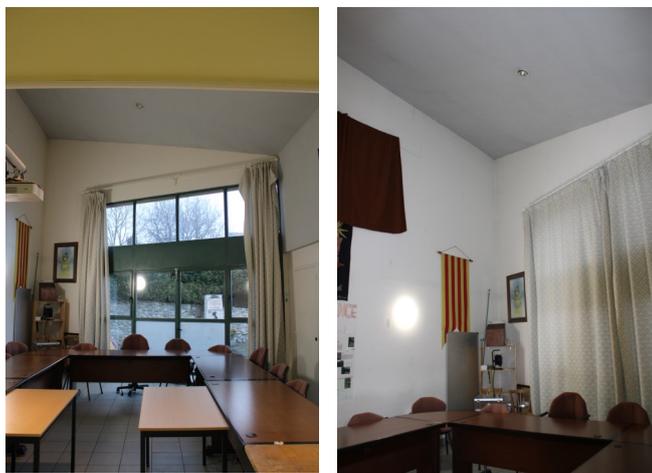


# LES REALISATIONS 2021 ... suite :

## RENOVATION DE LA MAIRIE :

### SALLE DU CONSEIL

AVANT



PENDANT



APRES



Escaliers d'accès à l'étage



Accès bureau



Nouveau bureau



Archives

La création de l'étage permet de répondre aux exigences d'isolation thermique de la salle du conseil en réduisant le volume et rabaisant le plafond. Nous avons obtenu une aide financière de l'Etat (DETR) et une aide du Conseil Départemental (FODAC)



# LES PROJETS 2022 :

Table d'orientation sur le site de l'ancien bassin :



VUE IMPRENABLE



**Hangar avec toiture photovoltaïque**  
**Le bardage sera réalisé par la mairie**



## Cérémonie du 11 novembre



Au village

Ainsi qu'au Monument  
aux morts du Forest



## LES ACTES DE JEAN VERNET lors de la guerre d'Indochine récompensés

Jean Vernet est l'un des porte-drapeaux qui sont fidèles au souvenir de leurs frères d'armes. Âgé de 87 ans, il vient de recevoir la médaille fédérale de la Fédération André-Maginot des mains de Robert Boutin, président national du Groupement des combattants d'Indochine.

La cérémonie se passait à Aubignosc, au pied de la stèle des Anciens combattants d'Indochine, en présence d'autres porte-drapeaux. Le petit-fils de Jean, Loann Vernet, 14 ans, portait fièrement le drapeau de son grand-père, aux côtés du Gapençais Marcel Morisso, porte-drapeau des anciens marins, de Didier Michel, porte-drapeau des anciens d'Indochine, et de Marius Urso, porte-drapeau et président de l'amicale des anciens combattants et victimes de guerre de Sisteron.

Outre famille et amis, étaient présents, Robert Guichard, du Groupement national des combattants d'Indochine, et Frédéric



L'homme de 87 ans a reçu la médaille de la Fédération André-Maginot devant la stèle des anciens combattants. / PHOTO J.-M.D.

ric Robert, premier adjoint au maire d'Aubignosc, le maire étant empêché.

### D'une guerre à l'autre

Marin sur le cuirassier Le Montcalm à l'âge de 19 ans, Jean Vernet a participé à la guerre d'Indochine, puis, d'une guerre à l'autre, son bateau a rejoint l'Algérie. "Cette médaille récompense Jean Vernet pour tous les actes qu'il a accomplis et tous les services qu'il a rendus, confie le président natio-

nal. Bénévole depuis très longtemps pour les anciens marins combattants d'Indochine, il a beaucoup œuvré pour eux et leurs associations. Il est d'ailleurs notre président départemental et un infatigable porte-drapeau". Jean Vernet était d'ailleurs présent il y a quelques jours, avec ses camarades porte-drapeaux, lors de la remise du commandement de la brigade de gendarmerie de Sisteron à Grégoire Lafay.

J.-M.D.

## ETAT CIVIL



**C'est avec un immense plaisir que René AVINENS, maire d'AUBIGNOSC a uni une enfant du pays, Manon BOUCHET à Théo COLMONT, le 31 juillet 2021**

**Félicitations aux jeunes mariés**

## VACCINATION

Orchestré par la communauté de communes en liaison avec la Préfecture, un centre de vaccination a été organisé le 6 novembre 2021 à la salle des fêtes d'AUBIGNOSC. Une soixantaine de personnes s'est présentée pour recevoir, pour la plupart, la 3ème dose.



## COVID 19 : La Préfecture des Alpes de Haute Provence communique :

Elle vous prie de trouver ci-dessous un point sur les nouvelles mesures annoncées par le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé à la suite du conseil de défense sanitaire du 27 décembre, dans une situation sanitaire très dégradée avec un taux d'incidence national de 712, de 1019 en région PACA et 939 dans les Alpes-de-Haute-de-Provence, un nombre de contaminations qui explose en raison notamment des vagues des variants Delta et Omicron et une pression hospitalière qui s'aggrave (3 333 patients lundi soir en soins critiques).

### Les nouvelles mesures à effet immédiat :

- Le délai pour bénéficier de la dose de rappel est dès à présent ramené à trois mois (au lieu de 4 mois précédemment).
- En lien avec les élus, les préfets imposeront par arrêté le port du masque dans les centres-villes. Dans le département, les maires des principales villes et des stations de ski ont été sollicités le 17 décembre, et une nouvelle fois ce jour.

### Les mesures qui s'appliqueront à compter du 3 janvier pour au moins trois semaines :

- Les **jauges** seront rétablies pour les grands rassemblements à 2 000 personnes au maximum en intérieur et 5 000 personnes au maximum en extérieur. Ces mesures s'appliqueront dans les enceintes sportives mais ne concerneront pas les meetings politiques et l'exercice du culte.
- La **consommation debout sera interdite dans les bars et cafés**
- Les **concerts debout seront interdits**
- La fermeture des discothèques sera prolongée de 3 semaines.
- La **consommation de boissons et aliments sera interdite dans les cinémas, théâtres et transports collectifs**
- Le recours au **télétravail** sera rendu obligatoire pour tous les salariés pour lesquels il est possible, à raison de trois jours minimum par semaine et quatre jours quand cela est possible.
- Une réflexion est en cours pour réduire la période d'isolement des cas contacts de personnes positives au variant Omicron (actuellement jusqu'à 17 jours).

### Les mesures prévues par le projet de loi :

Un projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire a été présenté en conseil des ministres et déposé à l'Assemblée nationale le 27 décembre. Les principales dispositions sont les suivantes :

#### **- Transformation du passe sanitaire en passe vaccinal :**

Le passe vaccinal est prévu à partir du 15 janvier 2022 pour l'accès aux bars et restaurants, aux activités de loisirs (cinémas, musées, théâtres, enceintes sportives, salles de sport et de spectacle...), aux foires et salons professionnels, aux grands centres commerciaux sur décision des préfets et aux transports interrégionaux (avions, trains, bus). Concrètement, il est prévu que seules les personnes vaccinées (ou disposant d'un certificat de rétablissement), âgées de plus de 12 ans, pourront accéder à ces endroits, événements et services. Un test négatif au Covid-19 ne suffirait plus. Les professionnels travaillant dans ces lieux et services seraient aussi concernés et auraient donc l'obligation de se vacciner.

A noter que le passe sanitaire est maintenu pour l'accès aux hôpitaux, aux cliniques, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux maisons de retraite. Les accompagnants, les visiteurs et les malades accueillis pour des soins programmés pourront continuer à présenter un justificatif de vaccination ou le résultat d'un test négatif ou un certificat de rétablissement.

#### **- Renforcement des contrôles et des sanctions en cas de fraude :**

Le projet de loi prévoit d'élargir les possibilités de contrôle du passe. En cas de doute sur l'authenticité du passe, les personnes chargées de le contrôler, comme les restaurateurs par exemple, pourraient demander à la personne un document d'identité. La réglementation prévoit déjà, dans certains cas, la vérification par les professionnels de l'identité de leurs clients (paiement par chèque, vente d'alcool...). Le texte prévoit un durcissement des sanctions encourues en cas de fraude au passe : les personnes présentant un passe appartenant à quelqu'un d'autre ou prêtant leur passe, de même que les professionnels ne contrôlant pas le passe, risqueraient une amende maximum de 1 500 euros dès la première infraction.

- Etat d'urgence outre-mer : l'état d'urgence sanitaire est déclaré à La Réunion et prolongé à la Martinique.

**Mesures en vigueur au niveau départemental :** port du masque obligatoire sur les marchés et autres ventes au déballage (arrêté préfectoral du 23/11/2021).

Dispositions  
complémentaires :

Ainsi, dès lundi, "les personnes positives dont le schéma vaccinal est complet devront s'isoler pendant sept jours", précise-t-il, mais "cet isolement pourra être levé au bout de cinq jours en cas de test antigénique ou PCR négatif" et à condition de ne plus avoir de signe clinique d'infection depuis 48 heures.

De leur côté, les personnes n'ayant pas de schéma vaccinal complet "devront s'isoler dix jours, avec une sortie possible au bout de sept jours selon les mêmes conditions".

**MAIRIE / SECRETARIAT**

**Afin de répondre aux exigences gouvernementales et assurer la protection des agents en évitant les flux, le secrétariat sera ouvert UNIQUEMENT LE MATIN pour la période du 1er au 31 janvier 2022.**

## INFO ENCOMBRANTS



Les encombrants sont collectés le  
1er MERCREDI du mois

S'inscrire en mairie : 04 92 62 41 94

ou par mail :

[accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr](mailto:accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr)

ou encore :

en remplissant le formulaire  
de contact du site Web

## INSCRIPTIONS CANTINE & GARDERIE 2022

Les dates des permanences 2021/2022 ont été fixées ainsi :

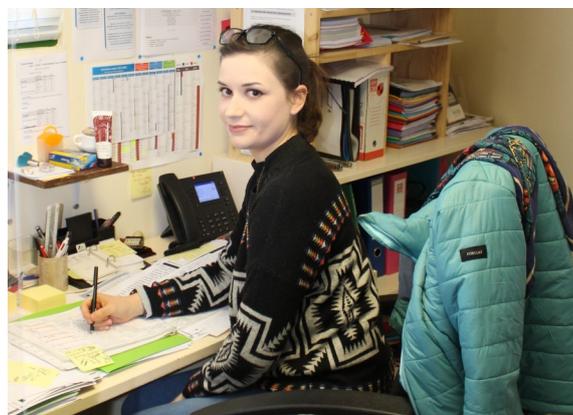
- mercredi 26 janvier      Mercredi 27 avril
- Mercredi 23 février      Mercredi 18 mai
- Mercredi 23 mars      Mercredi 22 juin

**ATTENTION, tout repas commandé hors délais  
est facturé 6 €**

\*\*\*\*\*

## POINT NUMERIQUE

Un petit rappel : Afin de faciliter vos démarches en ligne, obligatoires désormais pour les dossiers de cartes grises (vente ou acquisition), de permis de conduire (nouveau, perte), ou même création des comptes « retraites » ou « améli » (sécurité sociale), un point numérique a été créé en mairie en 2019



Amandine vous accompagne tous les  
matins (sauf le vendredi )  
de 08h30 à 12h00.

**N'hésitez pas à venir à la mairie.**

Surtout n'hésitez pas à consulter le site Internet où les actualités importantes sont publiées dès que nous les recevons de la Préfecture ou autres organismes , ainsi que les informations pour le périscolaire, la vie communale, etc : [www.aubignosco4.fr](http://www.aubignosco4.fr)

## ADRESSAGE & NUMEROTATION

Tous les administrés ont reçu une information  
et un certificat d'adresse.

**Nous rappelons aux propriétaires qu'ils  
doivent venir retirer les plaques mises  
à disposition en mairie.**



Les démarches de changement d'adresse peuvent se faire en ligne en utilisant le lien indiqué sur le courrier transmis. En cas de besoin, vous pouvez venir en mairie et les réaliser avec l'aide d'Amandine.



## URBANISME



Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir les demandes de permis, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme sous forme électronique ([D. n° 2016-1491, 4 nov. 2016, ann. 2, mod.](#)).

Afin de répondre à ces exigences, l'adresse mail créée par la mairie est la suivante :

[dossiers-urba@mairie-aubignosc.fr](mailto:dossiers-urba@mairie-aubignosc.fr)

\*\*\*\*\*

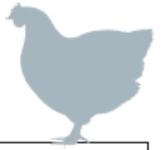


## Renforcement des mesures de biosécurité

pour lutter contre

# l'influenza aviaire

## dans les basses cours



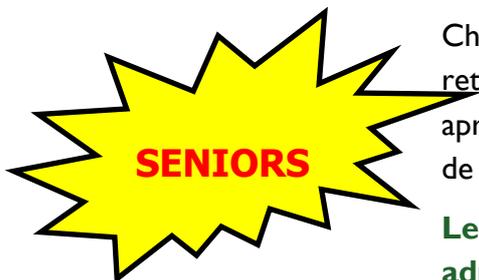
Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ☑ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ☑ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

\*\*\*\*\*



Chaque année, la municipalité invite, pour les fêtes de fin d'année, ses retraités afin de partager un moment de convivialité (déjeuner dansant ou après-midi récréative). Cette année encore, malheureusement, en raison de la crise sanitaire, aucune animation n'a pu être réalisée.

Les élus ont alors décidé d'offrir un « colis gourmand » à tous les administrés de plus de 70 ans.

Nous souhaiterions que les nouveaux arrivants retraités se fassent connaître en mairie afin de pouvoir à l'avenir être invités ou contactés (par exemple dans le cadre du Plan canicule)

\*\*\*\*\*



Traditionnellement, les communes d'Aubignosc et de Châteauneuf Val Saint Donat invitent chaque année tous les enfants au repas de Noël. Hélas, cette année encore, en raison du contexte sanitaire, il n'était pas envisageable d'accueillir une centaine d'enfants à la cantine en même temps.

Un petit goûter à emporter leur a été offert le jeudi avant les vacances. En souhaitant à tous, autant que faire se pourra, une Bonne Année....



## VIE CITOYENNE

# ELECTIONS



## Dates de l'élection du président de la République

L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.



## Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches **12 et 19 juin 2022** pour la désignation des **577** députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?

[N'oubliez pas de vous inscrire.](#)

**Seuls les jeunes devenant majeurs dans l'année sont inscrits d'office.**

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

[Service-Public.fr](#) vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au **mercredi 2 mars 2022** pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

Pour les élections législatives, vous avez jusqu'au **mercredi 4 mai 2022** pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

**POUR VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES,  
il y a 3 solutions :**

**POUR VOTER, VOUS DEVREZ AVOIR  
18 ANS REVOLUS LA VEILLE DU SCRUTIN**

**1- le service en ligne gratuit sur « [Service-Public.fr](#) :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

en envoyant un justificatif d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile (- de 3 mois) en version numérique

2- Envoyez à la mairie de votre domicile le formulaire de demande d'inscription Cerfa n°12669\*02 dûment complété, accompagné de la copie de votre carte d'identité et du justificatif de domicile

3- Vous pouvez vous rendre en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et vous complèterez le formulaire de demande d'inscription qui vous sera remis.

### COUPES DE BOIS

Si vous souhaitez acheter du bois de chauffage, merci de venir vous inscrire en mairie, pour ceux qui n'auraient pas eu le formulaire d'inscription. Le bois sera livré à domicile par l'exploitant forestier, à l'instar des autres années. Livraison prévue au printemps.

### RTE—LIGNE HAUTE TENSION

Communiqué :

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de la ligne à haute tension SISTERON/SAINT-AUBAN vont être entrepris du 1er janvier au 31 mars 2022

### SALLE DES FETES

**La location de la salle des fêtes aux particuliers est suspendue au mois de janvier**

## INCIVISME

Accueil peu reluisant tous les matins sur le parvis de la mairie !

C'est insupportable.



### Parlons également des vols de panneaux

Les 2 panneaux de lieu-dit de La Savonnerie

L'une des plaques de rue « Camin de l'Oulivado »

Le panneau de stationnement « Place handicapée » du city stade + son tube

Un panneau STOP....

Il paraît que cela s'offre fréquemment entre amis... mais n'oublions pas que cela à un coût pour la collectivité !!

### Et des détériorations diverses :

Les décors de Noël, devant la boulangerie, ont été saccagés la nuit de la Saint Sylvestre.....



## ILLUMINATIONS DES RUES



La plupart d'entre elles ont été réalisées par Iain FINO, l'un de nos agents techniques



Cette année, c'est 61 enfants (bientôt 62) qui ont repris le chemin de l'école :

- 17 CP/CE1 avec Amandine Janer
- 19 CE1/CE2 avec Brigitte Poupeney
- 25 CM1/CM2 avec Hélène Levy-Falk

Du 31 janvier au 4 février 2022, les CE1, CE2, CM1 et CM2 partiront à Auzet, dans le centre musical rural de la Fontaine de l'Ours. Ils y découvriront le milieu montagnard et y développeront également leurs talents d'acteurs et de musiciens.

Quant aux CP, ce sont leurs talents d'artistes qu'ils exerceront en peignant quelques portes intérieures de l'école, avec l'aide d'Emmanuelle Bernard.

Un autre sujet tient très à cœur aux élèves d'Aubignosc, c'est le respect de l'environnement. Ils ont appris à trier les déchets et le mettent quotidiennement en pratique à l'école.

Une semaine par mois, un goûter zéro déchet est demandé aux parents.

#### FLASH COVID :

**La rentrée scolaire se fera donc le 3 janvier et sans grande modification du protocole sanitaire en place depuis fin novembre :** le niveau 3 (sur 4) est maintenu dans les écoles élémentaires, comme le niveau 2 dans les collèges et lycées. Tous les cours auront lieu en présentiel.

Les niveaux 2 et 3 du protocole visent à réduire le brassage entre les classes et les niveaux. Seul changement dans les règles : dans les écoles primaires, **si "un enseignant est absent et dans l'attente de son remplacement, les élèves ne peuvent être répartis dans les autres classes"**, a annoncé le ministère de l'Éducation nationale sur son site internet.

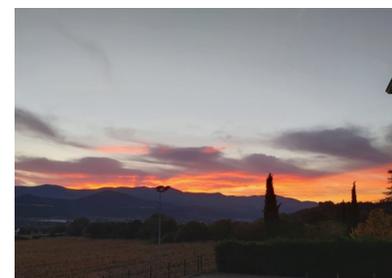
Malgré la crise sanitaire qui ne s'améliore pas, les projets vont bon train et enseignantes et élèves débordent d'énergie.

Les chères têtes blondes ont été initiées au théâtre tous les mardis après-midis, pendant 12 séances, avec l'intervenante Cécila Mastropasqua. A l'issue de ce travail, les parents sont invités à participer à un atelier en duo parent-enfant le **mardi 18 janvier 2022** après l'école, dans la salle des fêtes d'Aubignosc.

C'est aussi avec Joël Patris, pompier volontaire à la retraite, qu'ils ont appris les gestes de premiers secours et avec Lucien Rosas, entraîneur, la pratique du handball.

*Un autre souhait est d'avoir un espace de nature dans la cour. Enseignantes et parents ont réfléchi ensemble à ce projet qui, sans aucun doute, offrirait du bien-être aux enfants et viendrait embellir l'école. Ils ont rencontré le Maire afin de lui présenter leurs idées. Tous espèrent que ce projet verra le jour prochainement !*

Info Mairie : A l'invitation du maire, une réunion de travail réunissant enseignantes, parents d'élèves et maire, s'est tenue en mairie le 02 décembre afin de présenter le projet et de travailler à sa réalisation prochaine



**Le mot du Président**

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

Sur ma proposition et afin de se préparer au mieux au transfert obligatoire aux communautés de communes de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le conseil communautaire, dans sa séance du 28 juin 2021, a délibéré par une prise de compétence anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Sans cette prise de compétence, il n'était pas possible de lancer une étude de délégation de service public.

Ainsi, une fois les offres reçues et après avoir distingué la meilleure, nous pourrons la comparer aux résultats de l'étude que nous avons fait effectuer et qui a permis de définir les moyens à mettre en place ainsi que le coût du service dans le cadre d'une régie intercommunale.

Nous nous sommes fixés la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022 pour prendre notre décision.

S'il s'avérait que le mode de gestion en régie soit le plus intéressant, nous repousserions alors par une nouvelle délibération, la date d'effet de la prise de compétence afin de se laisser le temps de créer le service.

C'est un dossier extrêmement lourd et complexe qui une fois de plus, est imposé aux communes et à leur intercommunalité (il faudra harmoniser 14 gestions communales différentes).

Nous nous engageons à le gérer au mieux des intérêts des administrés.

En tout état de cause, n'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez des plus amples informations à ce sujet.

**ORDURES MENAGERES**

Au cours de l'année 2022, la communauté de communes aménagera les futurs points d'apports volontaires (Ordures ménagère + tri sélectif + cartons).

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collecte des ordures ménagères s'effectuera en colonnes, qui auront remplacé les bacs actuels.

Avant cette nouvelle organisation, des réunions d'informations seront organisées conjointement avec le SYDEVOM dans chaque commune.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il sera interdit de mettre à l'enfouissement tous les bio-déchets (restes de repas, épluchures, déchets vert....)

Ils devront être collectés séparément ou bien des moyens devront être mis à disposition des administrés (ex : composteurs individuels ou collectifs).

La CCJLVD mais aussi la CCAPV (Alpes Provence Verdon), la CCVUSP (Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon) ou la CCPFML (Pays de Forcalquier Montagne de Lure) ont conventionné avec le Sydévom pour réaliser une étude financée à hauteur de 50 % par la Région Sud PACA.

Elle permettra de définir la stratégie à mettre en place pour la gestion des bio-déchets sur leur territoire et comprendra trois phases :

- ✕ Phase diagnostic et état des lieux
- ✕ Phase étude des scénarios possibles
- ✕ Phase approfondissement du scénario retenu.

Les coûts de collecte (gasoil) et d'enfouissement (TGAP, réduction drastique des tonnages autorisés) explosent. Nous faisons tout pour en limiter la portée, mais pour cela nous avons absolument besoin de chacun de vous.

Sans une très nette amélioration des gestes de tri et sans le traitement des bio-déchets, nous n'y arriverons pas. Ce n'est pourtant qu'à ces conditions que nous pourrions maintenir un taux de T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à un niveau acceptable.

René AVINENS  
Président de la CC Jabron Lure Vançon Durance  
Vice-président du Sydévom

## COMMUNIQUÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE

### **OBJET : Accès aux déchetteries sur notre territoire.**

Le territoire de la CCJLVD ne dispose pas de déchetteries, elle conventionne avec deux collectivités voisines pour avoir accès aux leurs.

Ainsi, les administrés des communes des OMERGUES, de CUREL et de MONTFROC ont accès à la déchèterie de **SEDERON** et les administrés des autres communes ont accès à la déchèterie de **CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN** du ressort de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglo (P2A)

Dernièrement, P2A a alerté la CCJLVD, que certains de ses administrés venaient sur la déchèterie de **PEYRUIS**. Il s'agit des administrés des communes de Châteauneuf Val Saint Donat, Montfort, Peipin et Aubignosc.

La convention entre la CCJLVD et PAA ne concerne en effet que l'accès à la déchèterie de **CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN** pour les habitants de la CCJLVD.

**Merci, désormais de ne plus vous rendre à la déchèterie de PEYRUIS.**

# LES ASSOCIATIONS D'AUBIGNOSC

Un petit rappel des Associations existant sur la commune :

## LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :

### Renseignements et inscriptions

Élisabeth - Présidente de l'association : 06 75 54 43 64

JOURS	HORAIRES
LUNDI - FITNESS	18H30 - 20H00
MARDI - GYM ÉQUILIBRE	10H00 - 11H00
MERCREDI - FITNESS	18H30 - 19H30
JEUDI - FITNESS	12H30 - 13H30

L'association de gymnastique assure des cours depuis 1990. Elle compte une trentaine d'adhérents. Les séances sont multisports (cours tonic -Gym douce -body sculpt)

Son but :

- Préserver votre autonomie
- Conserver vos habiletés motrices
- Développer votre force musculaire
- Maintenir votre souplesse
- Maintenir votre équilibre
- Entretien votre mémoire
- Entretien un lien social

### Nouveauté :

L'association de Gymnastique D'Aubignosc vous propose des cours de Pilates tous les mercredis de 18h30 à 19h30

La méthode **Pilates**, une gymnastique douce qui allie une respiration profonde avec des exercices physiques.

Le **Pilates** une méthode d'entraînement physique qui s'inspire du yoga,

### Les bienfaits de la méthode Pilates

- Atténue les douleurs rachidiennes « en replaçant » correctement le bassin et le dos.
- Améliore la posture et l'équilibre.

Sculpte la silhouette en raffermissant les muscles et en relâchant les tensions.

le **Pilates** travaille les muscles profonds, le positionnement de la colonne vertébrale et du bassin.

Et, désormais, passe vaccinal obligatoire.

## PARLAREN LIS AUP :

Cours de provençal

salle située à l'étage de la salle des fêtes, le mardi de 17 h 30 à 19 h.

Contact : Noëlla GORDE — Présidente



Noella Gorde s'est vu remettre la distinction « cigale d'argent » le 20 novembre 2021

## USCAP - UNION SPORTIVE CHATEAUNEUF AUBIGNOSC PEIPIN

Hôtel de Ville 04200 PEIPIN

Siret n°533 319 679 00015 - ✉ [uscap534156@gmail.com](mailto:uscap534156@gmail.com) - Site : [uscap.footeo.com](http://uscap.footeo.com)

Association loi 1901- Affiliation FFF n°534156 – Agrément Jeunesse et Sport n° S/04/2014-322



## LES ASSOCIATIONS D'AUBIGNOSC...suite....

### **ASSOCIATION LES AMARINES :** *Les Amarines, c'est une grande famille*



**Événements :** des animations toute l'année

**Chacun est libre de s'impliquer dans l'activité qu'il préfère !**

Que cette nouvelle année associative soit pleine de joies, de rencontres et d'échanges encore plus agréables à vivre que la précédente !

Ensemble, vivons et faisons vivre notre territoire.

#### **Nos activités**

- **Pôle patrimoines** : venez nous aider à mettre en avant la diversité et la richesse de notre territoire, à révéler et valoriser les éléments patrimoniaux remarquables et à retracer l'histoire d'Aubignosc à travers les âges.
- **Pôle solidarité** : créons ensemble des lieux reconnus "espace de vie sociale" qui feront une place à chacun. Nous vous attendons nombreux au jardin solidaire, **Lou jardinoun**. Vous êtes aussi les bienvenus pour participer au projet de création d'un café associatif, un lieu de vie ouvert à tous.



**Pour en savoir plus :**

0650723767 - [lesamarinesalf@gmail.com](mailto:lesamarinesalf@gmail.com)

### **ASSOCIATION UTL :**

**Propose des cours de Tai Chi tous les jeudis de 17h30 à 20h30 à la salle des fêtes d'AUBIGNOSC**

Début d'année studieux pour l'UTL qui peut remettre en place l'incontournable «dictée de l'Épiphanie», ouverte à tous. Jeunes et moins jeunes, peuvent venir tester leurs connaissances sans à priori, car au-delà des enjeux d'orthographe, cet exercice est aussi fait pour donner le goût des mots et de la langue française, si belle mais parfois si compliquée dans ses subtilités...

Pourquoi ne pas se replonger dans l'atmosphère d'une salle de classe avec tableau noir, encrier, porte-plume et plume Sergent-Major ? Le matériel est fourni, l'ambiance est conviviale, et après avoir bien fait notre devoir... Chaque participant repartira avec un diplôme et un livre.

L'entrée est gratuite, toutefois les pré-inscriptions sont nécessaires pour le bon déroulement de cette animation qui sera encadrée dans la stricte observance des mesures sanitaires en vigueur.

RDV est donné pour le samedi **15 Janvier à 13H30 - Salle du Riou à PEIPIN** dans les locaux de l'UTL.

Et, quelques dates à retenir pour les stages mensuels de l'UTL :

\* Calligraphie par Atsuko Renon le 8 janvier à Peipin,

\* Oenologie par Christian Cros le 15 janvier à Peipin

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat

Tél: 04 92 62 60 59 - Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Email: [utlduranceprovence04@gmail.com](mailto:utlduranceprovence04@gmail.com)

<https://www.facebook.com/utlduranceprovence>

### **COURS DE KARATÉ**

Les cours de Karaté sont dispensés tous les mardis de 19h45 à 21h45 à la salle des fêtes .

Contact Laurent GONIN

## LA CLE DES CHANTS :

Face à la pandémie, après un arrêt de plusieurs mois, notre chorale a pu reprendre ses activités (cours et concerts).

Nous remercions la Municipalité d'avoir mis à notre disposition la salle des Fêtes tous les mardis de 18h à 19h30.



Après questionnement auprès des services de la préfecture et de la Direction Départementale de la vie Associative il nous a été permis de reprendre nos cours en respectant la distanciation, le port du masque en entrant et en sortant de la salle, le port de la visière pendant les cours et l'utilisation du gel aussi souvent que nécessaire ainsi que la présentation du pass.

Depuis notre reprise début octobre 2021, nous sommes 20 choristes et avons animé des fins d'après midi à Peipin, Digne et Sisteron.

**En 2022 :** nous nous produisons le **30 avril à l'Alcazar à Sisteron, le 1er mai à Aubignosc**, d'autres demandes restent à planifier.

Pour les personnes qui voudraient se joindre à nous, vous pouvez pour plus d'infos :

**Appeler CALICE au 06.35.50.32.27 ou NICOLE au 06.11.33.02.85 ou JEAN-MARC au 06.02.13.87.28.**



**JE PEUX PAS ...  
J'AI CHORALE !**



## ARRIVEE DE LA FIBRE ...

Extrait du courrier de Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence et de Mme la Présidente du conseil départemental adressé ce jour à Mme la Présidente de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des postes et de la distribution de la Presse sollicitant officiellement la réalisation d'un audit sur la qualité du réseau fibre déployé par Xp Fibre dans le cadre de l'AMEL PACA sur le périmètre du département des Alpes-de-Haute-Provence.

.../...

En dépit des retards manifestes de l'opérateur, qui n'a pas été capable d'atteindre ses premiers jalons de déploiement, et du recul du terme de l'engagement à mai 2023, il est indéniable que l'opérateur a réellement engagé des travaux sur nos territoires sans pour autant tenir ses promesses.

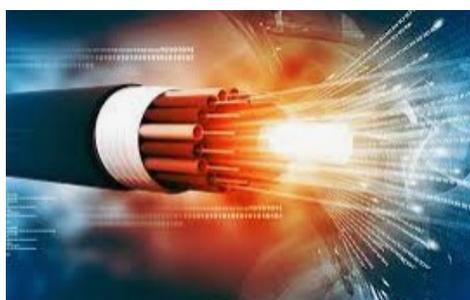
Ainsi, pour ce qui concerne les Alpes-de-Haute-Provence, Xp Fibre déclare 33 450 prises raccordables au 30 octobre 2021 dans le fichier IPE, soit un nombre nettement inférieur au deuxième jalon de déploiement<sup>2</sup> (59 641 lignes raccordables) et au troisième jalon de déploiement<sup>3</sup> (86 957 lignes raccordables).

Ces constats ne prennent cependant en compte que les aspects quantitatifs des engagements de Xp Fibre (le nombre de prises à rendre raccordables), sans prendre la pleine mesure de l'autre enjeu essentiel de ce projet qui est de réaliser, dans le respect de la réglementation applicable et des règles de l'art, une infrastructure stratégique pérenne, qui a vocation à se substituer au réseau historique actuellement en place. Cette situation est d'autant plus préoccupante en raison du fait que **l'opérateur opère ses propres choix concernant les modalités techniques de déploiement de son réseau, qu'il ne communique aucun indicateur portant sur la qualité des infrastructures déployées et qu'il ne semble pas disposer des moyens de contrôle nécessaires pour s'assurer de la qualité des opérations réalisées pour son compte par ses sous-traitants.**

Nous tenons donc à vous faire état des **importantes difficultés, malfaçons et irrégularités qui nous sont quotidiennement remontées par les communes de nos territoires concernant la qualité du réseau déployé par Xp Fibre** et qui ne font qu'accroître le sentiment qui semble prévaloir d'un manque d'implication des pouvoirs publics, tant dans le suivi du déploiement que sur l'exigence de respect, par les opérateurs privés de leurs engagements. Nous précisons qu'au moins une douzaine de communes et d'EPCI des Alpes-de-Haute-Provence ont formalisé par courriers ces signalements ces six derniers mois.

Concernant les règles de procédures des déploiements, les signalements remontés font état de **manquements dans les demandes et obtentions des autorisations administratives requises par l'opérateur** (arrêtés et permissions de voirie, autorisation de passage), et par **des déploiements « sauvages »** sur des infrastructures Orange et ENEDIS (déploiement sans autorisation préalable, sans étude ni calcul de taux de charge, sans information, ni commande préalable, interventions avec ouverture forcée et détérioration de chambres). Les installations ainsi construites s'avèrent peu durables et les fibres optiques peuvent se retrouver à terre peu de temps après leur accrochage sur des supports aériens. L'enfouissement des réseaux cuivres géré par le Syndicat de l'Énergie du 04 se heurte à l'accrochage sans autorisation de la fibre aux infrastructures aériennes d'ENEDIS et Orange, faisant obstacle à la réception de ses chantiers.

.../...



**Arrivée de la fibre .....**  
**prévision ..... MAI 2022.....**

## La boîte à livres proposée par Sylviane CASAGRANDE

L'idée est de mettre en commun en libre service des livres, BD, magazines que nous possédons tous chez nous et qui, une fois lus restent sur les étagères et ne profitent à personne.

### C'EST QUOI ?

Une boîte à lire est une bibliothèque de rue où chacun et chacune peut déposer et emprunter livres gratuitement, favorisant ainsi l'accès à la culture pour tous. On met donc en commun en libre service des livres, BD, magazines que nous possédons tous chez nous et qui, une fois lus restent sur les étagères et ne profitent à personne.

### DEPOSER, EMPRUNTER, RAMENER



Le principe est simple, et repose sur le partage, la convivialité et le respect.

### OU ?

Il suffit de trouver un lieu passant sur la commune ( une place, devant une école ou un commerce ) et de construire un conteneur assez spacieux pour recevoir des étagères à l'abri des intempéries et accessible 24/24 h.

### FABRIQUER, RECYCLER

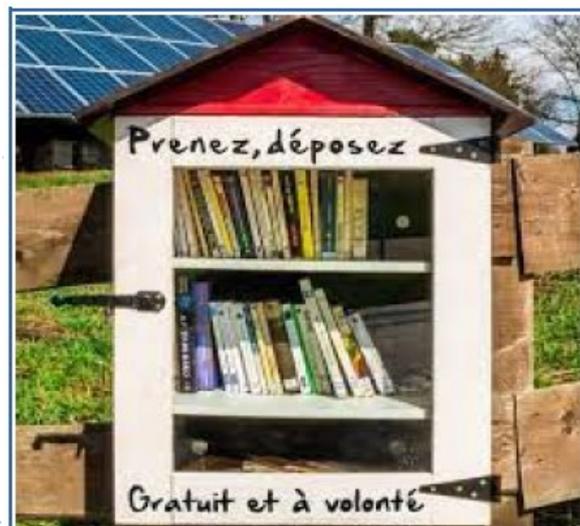
Le contenant peut être un grand meuble à recycler, une ancienne cabine téléphonique, un réfrigérateur, une vieille armoire en fer etc ... On peut aussi le fabriquer en utilisant des matériaux à recycler

### FAIRE CONNAITRE

Par le biais du site internet de la mairie, des réseaux sociaux, des associations locales, des annonces à l'école, de affichettes sur les lieux d'affichage communaux, d'un dossier presse adressé au journal local ou par le célèbre et efficace « bouche à oreilles »

### FAIRE PARTICIPER

Ce projet pourrait être mis en place en incluant les enfants de l'école d'Aubignosc, les bricoleurs et bonnes volontés etc....



Bulletin municipal N°82

Décembre 2021



Directeur de la publication : René AVINENS  
Rédaction : René Avinens, Isabelle Ailhaud, Associations + Ecole,  
Mise en page : Isabelle Ailhaud  
Photographies : **JM DELMAÈRE**, MAIRIE + ASSOCIATIONS, M.FAURE  
Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON  
Nous contacter = courriel : [accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr](mailto:accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr)  
Tél. 04 92 62 41 94— [www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr)